



## Pause syndicale obligatoire ou non ?

Par **anais1759**, le **07/05/2012** à **23:24**

bonjour,  
avant de venir sur ce forum j'ai fouiné sur le net, mais j'aimerais avoir une confirmation, je travaille dans le prêt à porter j'ai un contrat de 30 heures par semaine, peu importe le nombre d'heures que je cumule dans la journée j'ai apparemment droit à 3 min/heure, elles sont mentionnées dans la fiche de paie et donc bien payées,

oui mais voilà ma responsable ne nous les donne pas forcément, et je décide parfois de faire récupérer celles-ci à mes collègues (ayant un petit poste à petites responsabilités mal rémunéré mais ça c'est une autre histoire)

quand ma responsable me dit que c'est hors de question, une pause qui n'est pas prise est perdue, je trouve ça un peu facile, aujourd'hui je suis la seule caissière, je cumule 6h sans pause, bien évidemment elle me prévoit seule avec une intérimaire en CDD pour la semaine qui n'a aucunement le droit de toucher à la caisse et que je ne dois en aucun cas laisser seule en magasin, comment puis-je prendre ma pause dans ce cas !! ayant eu une journée de 8h j'avais tout de même droit à 24 min de pause ce qui n'est pas rien .... et c'est loin d'être la seule journée dans ce cas, je ne prends que très rarement une pause.

Alors ma question est la suivante : Puis-je réclamer la récupération de ces pauses en rémunération ou sur mon temps de travail ?

merci d'avance

Par **P.M.**, le **08/05/2012** à **09:54**

Bonjour,  
Les pauses prévues à la Convention Collective applicable sont faites pour être prises et doivent être de toute façon rémunérées...